



L'ETUDE D'IMPACT

AU DELA DU DOSSIER REGLEMENTAIRE UNE AIDE A LA CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE ET A LA CONCERTATION AUTOUR DES PROJETS

Des principes

La loi exige depuis 1976, la prise en compte de l'environnement dans les actions d'aménagement.

"Aucune action privée ou publique n'est neutre pour l'environnement : il est donc désormais obligatoire d'en apprécier à l'avance les conséquences collectives. La liberté d'entreprendre n'est pas supprimée, elle est contrôlée" (M. Prieur, "Droit de l'Environnement", Dalloz, 1984)

La réflexion menée autour de l'étude d'impact est l'élément principal permettant cette prise en compte. Elle est définie dans le Code de l'Environnement au Livre premier, Titre deuxième « Information et participation des citoyens », Chapitre II Etudes d'impact. La loi place donc l'étude d'impact comme un élément majeur de l'information et de la participation des citoyens.

L'étude d'impact apparaît souvent comme une procédure longue qui répond à une obligation légale. Elle est généralement ressentie par les services comme administrativement lourde et exponentielle dans ses demandes

Pourtant, elle constitue un document essentiel à la fois pour faire évoluer les projets de travaux et d'aménagement vers la solution de moindre sur l'environnement et pour développer une concertation avec le public.

La plupart des études d'impact doivent apparaître dans le cadre d'une enquête publique. Cela implique une mise à disposition du public de l'étude. Cette "concertation légale" que constitue l'enquête publique, est souvent perçue par le public et les associations comme une "mise devant le fait accompli", au mieux comme une information et non comme une concertation et n'évite pas les conflits.

Or en fait, au delà d'une contrainte administrative, **l'étude d'impact sur l'environnement est un outil d'élaboration et d'amélioration des projets d'aménagement et d'équipement, permettant d'éclairer les décisions à prendre, d'informer et d'associer le public.** Au sein du Code de l'environnement, l'étude d'impact se situe dans le titre deuxième « Information et participation des citoyens », chapitre II « l'Etude d'impact

Une méthode

1 étape :

La démarche étude d'impact doit s'accompagner d'un préalable très important : le repérage, permettant une rencontre avec le client, une première prise de connaissances des éléments existants (études diverses, plans etc...) et du terrain. Ce préalable va permettre de préciser, avec le client, son projet, les périmètres, les acteurs à intégrer à la démarche, ses attentes et le contenu de l'étude et son degré de précision,

2e étape :

Vient ensuite la réalisation de l'étude d'impact à proprement parler. Elle se base sur les éléments récupérés lors de la première étape, sur des visites et relevés, sur des inventaires....

Une étude d'impact doit contenir les éléments suivants :

- **une analyse de l'état initial du site et de son environnement portant notamment sur :**
 - * les richesses naturelles,
 - * les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes et de loisirs,
 - * affectés par les aménagements ou ouvrages.
- **une description du projet :**

- les caractéristiques physiques du projet,
 - * de l'ensemble du projet,
 - * des exigences en matière d'utilisation du sol lors des phases de construction et de fonctionnement,
- les principales caractéristiques des procédés de fabrication,
 - * par exemple sur la nature et les quantités des matériaux utilisés,
- une estimation des types et quantités des résidus et des émissions attendus,
 - * (pollution de l'eau, de l'air et du sol, bruit, vibration, lumière, chaleur, radiation..., résultants du fonctionnement du projet proposé.

- **une analyse des effets :**
- directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement
- et en particulier sur
 - * la faune et la flore,
 - * les sites et paysages,
 - * le sol, l'eau, l'air, le climat,
 - * les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel
 - * et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses),
 - * ou sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique et sur la santé."
- **Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les partis envisagés, le projet présenté a été retenu**
- **Les mesures envisagées** par le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes
- **Une analyse des méthodes utilisées** pour évaluer les effets du projet sur l'environnement mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation
- **Un résumé non technique** destiné à "faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude"
- **La dénomination précise et complète du ou des auteurs de l'étude.**

A ces chapitres, peuvent s'ajouter, selon les cas, des chapitres complémentaires : étude de dangers, document d'incidence Natura 2000, Dossier loi sur l'eau, Dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

En résumé, la confrontation des enjeux (résultants de l'état initial) au projet doit permettre de mettre en avant les impacts, et les mesures à apporter pour supprimer, réduire ou compenser ces impacts (CF Figure 1).

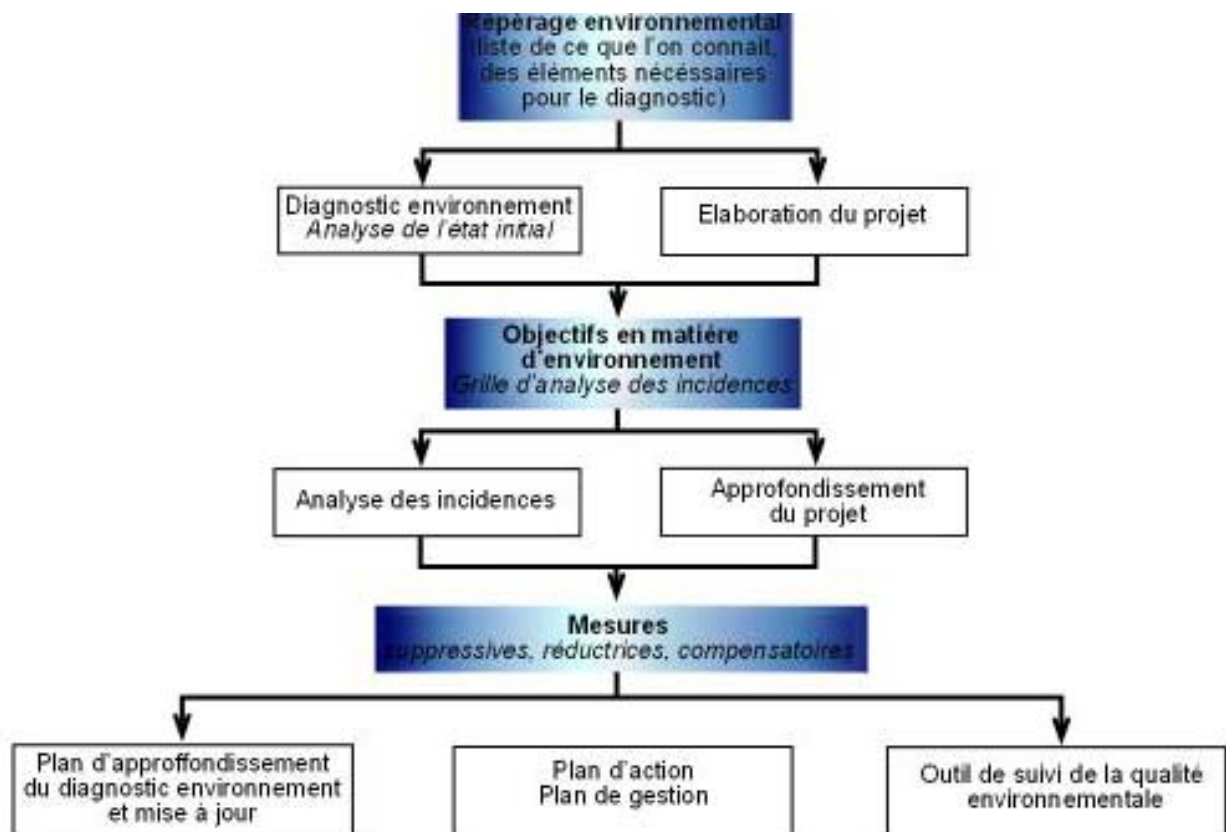


Figure 1 – Le déroulement de l'Etude d'impacts (Alisea 2005)

3e étape :

La formalisation du dossier final doit répondre à un double objectif :

- Apporter des réponses claires quant aux effets du projet sur l'environnement et les mesures à mettre en œuvre ;
- Etre lisible et compréhensible de tous (document à vocation informative) et répondant parfaitement aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, le dossier final peut s'accompagner d'une veille juridique, de réponses en direct à vos questions, et d'aide à l'animation de la concertation.

Un accompagnement

Notre équipe vous accompagne autant que vous le souhaitez sur ces différentes étapes, et peut notamment vous aider en :

- Etablissant une vérification juridique (votre projet est-il soumis à Etude d'impacts, Notice d'impacts ? Quels sont les volets complémentaires à y associer ?) ;
- Répondant en direct à vos questions sur la démarche, son contenu etc ;
- En étant le relais auprès des services administratifs en charge du suivi de votre dossier (Diren, Dire...)
- Vous aidant à l'animation de la concertation autour de votre projet.

Notre expérience

Nous proposons de mettre à votre disposition une expérience de plus de vingt années de conseil auprès des collectivités, organismes publics et sociétés privées en matière d'étude d'impacts et plus particulièrement :

En participant à l'élaboration des cahiers des charges :

- Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'impact et les autres études liées dans le cadre du réaménagement de la RD 906 à Clamart (92), I.E.A ;
- Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'impact de la réhabilitation du stade de la Faisanderie (77), Commune de Fontainebleau ;
- Cadrage et aide à la réalisation d'un cahier des charges pour les études réglementaires liées à l'aménagement de deux voiries départementales dans le département des Hauts-de-Seine (92), Conseil Général des Hauts-de-Seine.

En coordonnant des dossiers complets (DUP, enquêtes publiques) :

- Etudes du milieu naturel et étude d'impacts dans le cadre de projets de microcentrale hydroélectrique dans les Ardennes (08) et dans le Doubs (25), SOLENATE Energies ;
- Notice d'impact de défrichement du bois d'Angot (95), Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise ;
- Etude d'impact de renouvellement d'autorisation d'exploitation, site de Criquebeuf-sur-Seine / Martot (27), GSM/Société Parisienne des Sablières (SPS) ;
- Etude d'impact pour la réalisation d'une piscine flottante sur barge de Seine, dans le quartier de Bercy (13°), Paris (75), SPRINT.

En organisant et en animant des formations sur les études d'impacts :

- Organisation et animation d'une session "Piloter et contrôler les études d'impact et les études d'environnement" ; Module de 6 jours, Pont Formation Edition (PFE), Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
- Co-animation d'une session « Réussir l'implantation d'une installation classée pour la protection de l'environnement », Module de 2 jours. Pont Formation Edition (PFE), Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
- Organisation et animation de deux unités d'enseignement : « Pratique de l'aménagement et gestion de l'environnement : les études d'impacts » et « Pratique de l'aménagement et gestion de l'environnement : étude de cas ».Département de Géographie, Université PARIS 8, SAINT-DENIS (93)

Les formations dispensées par Alisea ont conduit à la réalisation (en collaboration avec Christelle VINCO, stagiaire) d'une publication relative aux études d'environnement : L'étude d'Environnement et sa méthodologie.

Pour des aménagements et des installations variées

- les exploitations de granulats ou de roches massives et les installations liées ;
- le défrichement de parcelles boisées ;
- les installations liées aux énergies renouvelables (éoliennes et micro-centrales électriques) ;
- les opérations d'urbanismes (zones d'activités, zones d'habitation, zones mixtes) notamment dans le cadre de procédures ZAC ;
- les équipements de sports et loisirs ;
- les équipements et installations touristiques (Campings) ;
- les réaménagements de voiries en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale ;
- les lignes ferroviaires notamment TGV ;

Une équipe pour vous accompagner

Agnès BAULE, Directrice d'ALISEA, Ingénieur écologue, est commissaire enquêteur sur la liste des Yvelines. Elle réalise des Audits ISO 14000 sur des installations classées, exploitations de granulats ou de roches massives notamment.

Elle a également participé en tant qu'administratrice de l'Association Française des Ingénieurs écologues au comité scientifique de l'Observatoire de l'environnement de la LGV Méditerranée.

Elle anime depuis plus de 10 ans des sessions de formation sur les études d'impact dans le cadre de Ponts Formation Edition (PFE).

Benoît ABRAHAM est Biogéographe Ingénieur d'étude au sein du cabinet ALISEA. Il a participé à la réalisation d'études d'impact d'exploitation de granulats. Par ailleurs, il intervient à l'Université (Paris 8, Département de Géographie) où il anime des cours relatifs à la prise en compte de l'Environnement dans les aménagements (Etudes d'impacts. et Etudes de cas)

Frédéric JUSSYK est Ingénieur écologue au sein du cabinet ALISEA. Il a participé à la réalisation d'étude d'impacts relatives à l'aménagement de grandes infrastructures (TGV notamment), mais aussi pour des aménagements touristiques, des installations liées aux énergies durables (microcentrales, éoliennes) et participe aux suivis de chantiers et aux suivis des mesures compensatoires.

Il anime depuis peu des sessions de formation sur les Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le cadre de Ponts Formation Edition (PFE).

Sébastien DAVOUST est Ingénieur écologue au sein du Cabinet ALISEA. Il a participé à la réalisation d'études d'impacts relatives à des installations liées aux énergies durables (microcentrales).

Par ailleurs, ALISEA s'appuie sur un réseau de professionnels de l'environnement : le réseau Cap environnement (www.cap-environnement.org) dont elle est membre.

Ce réseau permet d'avoir une approche transversale de l'environnement (paysage, déchets, droit de l'environnement...)

Nos références en Etude d'impacts

Date	Mission / Intervention	Client
Réalisation d'études d'impacts		
2005-2006	Etudes du milieu naturel et études d'impacts dans le cadre de projets de microcentrale hydroélectrique dans les Ardennes et dans le Doubs	SOLENATE Charlas
2004	Notice d'impact de défrichement du bois d'Angot	Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise Jean Bernard GABLAIN 01 34 41 92 22
2004	Etude d'impact de renouvellement, site de Berville-sur-Seine (76).	MORILLON CORVOL Sébastien PECOURT 02 32 59 76 33
2003 - 2004	Etude d'impact de renouvellement d'autorisation d'exploitation, site de Criquebeuf-sur-Seine / Martot (27)	Société Parisienne des Sablières (SPS) Thierry JARDEL 02 32 96 07 10 – 02 35 69 03 97
2003	Etude d'impact pour la réalisation d'une piscine flottante sur barge de Seine, dans le quartier de Bercy (13°)	SPRINT Thierry SILBERT 01 43 97 30 30 thierry.silbert@sprint-sportpro.fr
2003	Réalisation du dossier de demande d'autorisation de défrichement dans le cadre du projet de construction d'une maison individuelle, à Sucy-en-Brie (94) en collaboration avec Claire BAILLY, paysagiste DPLG	LOGINDI CONSTRUCTION Alain GRIESSMANN 01 39 37 97 77
2003	Notice d'impact dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de défrichement pour le lotissement « Le domaine du centre », à Sucy-en-Brie (94). avec Claire BAILLY, paysagiste DPLG	LOGINDI CONSTRUCTION Alain GRIESSMANN 01 39 37 97 77
2003	Etude d'impact pour l'autorisation de prolongation d'exploitation, d'extension d'exploitation et de dépôt de matériaux solides, tourbière d'Heurteauville (76)	Société LA HARELLE, Jean Claude GERARD, propriétaire exploitant 02 35 37 42 23 – 06 03 03 01 79
Organisation et animation de formations sur les études d'impact		
1997-2007	Organisation et animation d'une session "Piloter et contrôler les études d'impact et les études d'environnement" ; Module de 6 jours	Pont Formation Edition (PFE), Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
2006	Co-animation d'une session « Réussir l'implantation d'une installation classée pour la protection de l'environnement », Module de 2 jours	Pont Formation Edition (PFE), Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
1988-2007	Organisation et animation de deux unités d'enseignement, "Législation et protection de l'environnement" et "Techniques d'études en environnement"	Département de géographie, université PARIS 8, SAINT-DENIS (93) 01 49 40 64 64

Nos références en Aide à l'élaboration de cahiers des charges

Date	Mission / Intervention	Client
2006	Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'impact et les autres études liées dans le cadre du réaménagement de la RD 906 à Clamart	I.E.A France ROUSSEAU (01) 41 47 40 60 frousseau@ingenierie.net
2006	Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'impact de la réhabilitation du stade de la Faisanderie	Commune de Fontainebleau (77) Ref
2004	Cadrage et aide à la réalisation d'un cahier des charges pour les études réglementaires liées à l'aménagement de deux voiries départementales	Conseil Général des Hauts de Seine Division études des aménagements de voirie M. Antoine EJARQUE 01 41 37 11 28 aejarque@cq92.fr